Cfdt:

BNP PARIBAS

08 février 2024

INTÉRESSEMENT / PARTICIPATION 2024

On en pense quoi ?

UN PEU DE CONTEXTE

Résultats 2023

11,2 milliards

(+10,2% par rapport à 2022)

Dividendes 2023

+18 %

(par rapport à 2022)

- Rachat d'actions prévu de **1,05 milliards** en 2024.
- **Généralisation du mécanisme de rachats d'action** annuel pour servir, et satisfaire, les actionnaires.
- **Distribution de 60 % du résultat Groupe BNP Paribas aux actionnaires.**
- **Une inflation 2023 à + 4,9 %.**
- **Des discussions NAO compliquées en octobre 2023**, au cours desquelles la Direction n'a eu de cesse de **se retrancher derrière la forte augmentation prévue des montants d'intéressement et de participation 2024, pour justifier que l'entreprise n'accorderait pas de hausse des salaires à la hauteur de l'inflation.**

ET POUR VOUS, QU'EN EST-IL ?

Mesures unilatérales de NAO 2023 :

- Prime de 1000 €
- Augmentation annuelle de 700 € ou 800 € (selon votre niveau de salaire)

INTÉRESSEMENT 2024	PARTICIPATION 2024
Mini : 3 133 € (- 0,3 %)	Mini : 2 909 € (+ 5,5 % soit 151 €)
Maxi : 7384 € (- 0,3 %)	Maxi : 7 274 € (+ 5,5 % soit 377 €)

En négociation de NAO, la Direction demandait aux organisations syndicales d'être « **lucides et responsables** ». Elle nous demandait de tenir compte du « **partage de la valeur** » appliqué dans l'entreprise au moyen de la distribution de la participation et de l'intéressement, montants 2024 prévus en hausse, à l'image de la bonne santé de l'entreprise, et qui « **compenseraient l'inflation** ». Elle nous parlait aussi de contexte difficile.

QUIZZ*

Le conseil d'administration vient de proposer une augmentation du salaire fixe de 20% pour chacun des 2 Directeurs Généraux Délégués, à effet au 1er janvier 2024 (proposition qui sera votée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2024).

Rappel : le Directeur Général avait bénéficié en 2022 d'une augmentation du 18%, à effet rétroactif au 1er janvier

QUEL A ÉTÉ L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS SNB, RÉCEMMENT ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN NOVEMBRE 2023, SUR LE SUJET ?

POUR OU CONTRE ?

Pour finir sur une note plus positive, voyons les choses du bon côté. Pour celles et ceux qui avaient l'habitude de choisir le paiement de l'intéressement et participation, il ne devrait pas y avoir de saut de tranche d'imposition sur le revenu...

MAIS POUR QUI CE CONTEXTE EST-IL DIFFICILE ?

LES SALARIÉS, LES ACTIONNAIRES, LES DIRIGEANTS* ?

À quand une vraie considération de ses salarié(e)s de la part de BNP Paribas ?

À quand un partage de la richesse plus équitable au sein de notre entreprise ?

Comme vous, nous accueillons avec une grande déception les dernières annonces des montants d'intéressement et participation, très en deçà des attentes (et des promesses).

La CFDT demande qu'une réflexion large soit menée sur la rémunération au sein de notre entreprise.

À suivre..